
 <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	 <p>FINANCES PUBLIQUES</p>
<p>DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES Direction régionale des Finances publiques de la Réunion 7 avenue André Malraux CS 21015 97744 ST DENIS CEDEX 9</p>	<p>Saint-Denis, le 1er septembre 2020</p>

Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées

L'administrateur général des Finances publiques, directeur régional des Finances publiques de La Réunion

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale de La Réunion ;
Vu le décret du 14 avril 2016 portant nomination de M. Gilles DESHAYES, administrateur général des Finances publiques en qualité de directeur régional des Finances publiques de La Réunion ;
Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 18 avril 2016 fixant au 17 mai 2016 la date d'installation de M. Gilles DESHAYES dans les fonctions de directeur régional des Finances publiques de La Réunion ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la mission départementale Risques et Audit -

M. Olivier BINET, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la mission départementale Risques et Audit pour toutes affaires ressortissant de sa Mission.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier BINET,

Pour la mission maîtrise des risques :

- Mme Julie ABRADOR, inspectrice des Finances publiques, pour signer, dans la limite de ses attributions :
- Les bordereaux d'envoi
- Les correspondances informatives destinées au bureau CE1D Contrôle Qualité des Comptes (ex-MVCG)
- Les courriers informatifs « Mission d'appui aux services déconcentrés ministériels »

Pour la mission d' Audit :

Mmes Audrey JOBIT-ADRAS et Lori ALIBERT, inspectrices principales des Finances publiques, M. Pierre DARRIGADE, inspecteur principal des Finances publiques, pour toutes affaires ressortissant de la mission départementale Risques et Audit.

2- Pour la mission Stratégie et Contrôle de Gestion :

M. Sébastien DANJOU, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la mission Stratégie et du Contrôle de Gestion, pour toutes affaires ressortissant de sa Mission.

Wilfried SCHNEIDER, inspecteur des finances publiques reçoit procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que M. Sébastien DANJOU, sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

3- Pour la mission politique immobilière de l'Etat :

- M. Vincent POIRIER, Agent contractuel de catégorie A+, responsable de la mission politique immobilière de l'Etat, pour toutes affaires ressortissant de sa Mission.

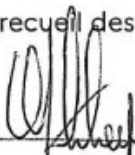
4. Pour la mission Cabinet- Communication – Accueil :

- Mme Dany FANTINO, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la Mission Cabinet-Communication-Accueil, pour toutes affaires ressortissant de son service.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dany FANTINO, M. Alain LE GUERNIC, inspecteur des Finances publiques, Mme Sophie FARDEL et Mme Sandrine PETETIN, contrôleuses des Finances publiques reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que Mme FANTINO, sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

Cette délégation de signature annule et remplace celle consentie en date du 1er septembre 2019.

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.



Gilles DESHAYES